COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021.

AFFAIRES FINANCIERES

3. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.
Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2020 et reprennent les résultats de 2019.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020		Résultat clôture 2020
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 420 649.34			415 999.99	2 004 649.35
Fonctionnement	1 168 486.51	1 168 486.51	979 883.32		979 883.32

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :
- un excédent de fonctionnement de 979 883.32 €,
- un excédent d'investissement de 2 004 649.35 €,
- d'où un solde de clôture de 2 984 532.67 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement n'a pas de besoin en financement.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
et après que Madame la Maire se soit retirée de la salle,

- approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2020, aux montants indiqués ci-après :

	Résultat clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020		Résultat clôture 2020
			Excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 420 649.34			415 999.99	2 004 649.35
Fonctionnement	1 168 486.51	1 168 486.51	979 883.32		979 883.32

4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2020, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 979 883.32 €, Madame la Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :
- 100 000 € reportés en section de fonctionnement (R002)
- 879 883.32 € à la couverture du besoin de financement (compte R 1068).

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
- approuve avec 23 voix pour et 6 voix contre (Patrick Depyl, Manon Virot, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey, Martial Schillinger et Nicolas Repp), l'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 tel qu'indiqué ci-dessus.

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 3 mars 2021,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2021-2025,
après avoir entendu l'exposé oral,
après avoir débattu,
- prend acte des axes principaux 2021 qui sont :
  - le démarrage des études pour les éléments structurants du programme,
  - le développement de l'animation jeunesse
  - le maintien des taux des taxes locales,
- et atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

6. ACQUISITION D'UNE BORNE COMMEMORATIVE DE LA 2ème DB

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
- approuve à l'unanimité, l'acquisition d'une borne commémorative « serment de Koufra » pour un montant de 1800 € net,
- autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

7. APPEL A PROJETS TRAME VERTE ET BLEUE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
- approuve à l'unanimité, le partenariat avec l'association Alsace Nature pour le projet de reconquête de la trame verte et bleue urbaine dans l'Eurométropole de Strasbourg sur une période de trois ans, de 2021 à 2024, pour un montant total prévisionnel de 90 300 € HT,
- autorise Madame la Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de l'appel à projets « Trame verte et bleue » auprès de la Région Grand Est / Agence de l'eau Rhin Meuse,
- approuve le plan de financement, sur trois ans, correspondant ci-dessous :

Dépenses	Montant HT
Régie Alsace Nature : salaires et frais, dont *Diagnostic (25 900 €)* *Travaux (2 100 €)* *Animation (27 650 €)*	**55 650 €**
Autres frais : plantations	**27 450 €**
Prestations : chantiers participatifs	**7 200 €**
TOTAL	**90 300 €**

Ressources	Montant	%
Agence de l'eau Rhin-Meuse dont *régie Alsace Nature (31 740 €)* *autres frais : plantations (21 960 €)* *prestations : chantiers (5 760 €)*	**59 460 €**	65.85
Région Grand Est	**9 167 €**	10.15
Co-financement Alsace Nature	**3 613 €**	4.00
Autofinancement commune de La Wantzenau	**18 060 €**	20.00
TOTAL	**90 300 €**	100.00

- et autorise Madame la Maire à signer les documents correspondants.

ADMINISTRATION GENERALE

8. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission culture et évènementiel, 8 membres : Katia Bossuyt, Marianne Muller, Alexandra Wagner, Aurélien Ebel, Stéphanie Beinert, Aline Jacquenet, Aurélie Lyautey, M. Nicolas Repp, Sébastien Heckel (suppléant), Lucas Adam (suppléant), Patrick Depyl (suppléant), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission démocratie locale, 6 membres : Marianne Muller, Christine Stroh, Stéphanie Beinert, Erwann De Prat, Françoise Boissière, Martial Schillinger, Alain Herrmann (suppléant), François Vix (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission économie, 7 membres : Alain Herrmann, Marianne Muller, Aline Jacquenet, Laurent Neff, Christophe Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger, Roger Bode (suppléant), Sébastien Heckel (suppléant), Françoise Boissière (suppléante), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission enfance et famille, 6 membres : Katia Bossuyt, Marianne Muller, Christine Stroh, Annabelle Ravizzi Zillig, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp, Pia Wolff Kieffer (suppléante), Clarisse Bonn (suppléante), Françoise Boissière (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission environnement, 8 membres : François Vix, Aurélien Ebel, Marie-Louise Picard, Laurent Neff, Erwann De Prat, Fanny Monneaux, Manon Virot, Nicolas Repp, Camille Meyer (suppléant), Stéphanie Beinert (suppléante), Patrick Depyl (suppléant), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission finances, 6 membres : Roger Bode, Camille Meyer, Sébastien Heckel, Erwann De Prat, Patrick Depyl, Martial Schillinger, Alain Herrmann (suppléant), Christine Stroh (suppléante), Manon Virot (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission forêt, 6 membres : François Vix, Camille Meyer, Aurélien Ebel, Laurent Neff, Françoise Boissière, Martial Schillinger, Marie-Louise Picard (suppléante), Bernard Weiblé (suppléant), Patrick Depyl (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission jeunesse, 8 membres : Alain Herrmann, Alexandra Wagner, Sébastien Heckel, Lucas Adam, Fanny Monneaux, Christophe Adam, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp, Katia Bossuyt (suppléante), Stéphanie Beinert (suppléante), Manon Virot (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission mobilités, 7 membres : Alain Herrmann, Camille Meyer, Aurélien Ebel, Annabelle Ravizzi Zillig, François Vix, Manon Virot, Martial Schillinger, Christine Stroh (suppléante), Laurent Neff (suppléant), Patrick Depyl (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission numérique, 6 membres : Marianne Muller, Aurélien Ebel, Lucas Adam, Aline Jacquenet, Manon Virot, Nicolas Repp, Camille Meyer (suppléant), Sébastien Heckel (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;

- Commission santé environnementale, 6 membres : Pia Wolff Kieffer, Marie-Louise Picard, Clarisse Bonn, Fanny Monneaux, Manon Virot, Nicolas Repp, Bernard Weiblé (suppléant), Laurent Neff (suppléant), Françoise Boissière (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission solidarités, 8 membres : Pia Kieffer, Katia Bossuyt, Marie-Louise Picard, Clarisse Bonn, Stéphanie Beinert, Fanny Monneaux, Françoise Boissière, Nicolas Repp, Marianne Muller (suppléante), Bernard Weiblé (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission travaux, 7 membres : Alain Herrmann, Roger Bode, Camille Meyer, Christine Stroh, François Vix, Patrick Depyl, Martial Schillinger, Alexandra Wagner (suppléante), Lucas Adam (suppléant), Françoise Boissière (suppléante), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission urbanisme et logement, 8 membres : Camille Meyer, Pia Wolff Kieffer, Katia Bossuyt, François Vix, Roger Bode, Christine Stroh, Patrick Depyl, Martial Schillinger, Alain Herrmann (suppléant), Annabelle Ravizzi Zillig (suppléante), Françoise Boissière (suppléante), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission vie associative, 10 membres : Alain Herrmann, Marianne Muller, Alexandra Wagner, Aurélien Ebel, Bernard Weiblé, Christophe Adam, Lucas Adam, Stéphanie Beinert, Françoise Boissière, Nicolas Repp, Camille Meyer (suppléant), Roger Bode (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
- Commission vie des écoles et périscolaire, 6 membres : Katia Bossuyt, Pia Kieffer, Marianne Muller, Aline Jacquenet, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp, Christine Stroh (suppléante), Marie-Louise Picard (suppléante), Françoise Boissière (suppléante), Martial Schillinger (suppléant).

Le conseil municipal,
Considérant les délibérations du 8 juin et 8 juillet 2020,
après avoir délibéré,

➢ décide à l'unanimité, de modifier les commissions communales tels qu'indiqués ci-dessus.

9. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6, R123-8 et R123-10,
Vu la délibération portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai de deux mois suivant son renouvellement,
Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,
Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,
Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,
Considérant la démission de Madame Michèle Lamigou de ses fonctions de conseillère municipale,
Considérant qu'une seule liste a été proposée,

➢ décide à l'unanimité, de désigner comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les 7 conseillers municipaux suivants : Pia Kieffer, Katia Bossuyt, Clarisse Bonn, Marie-Louise Picard, Bernard Weiblé, Françoise Boissière, Nicolas Repp.

10. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,
Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante

élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que cinq membres suppléants élus de la même façon,
Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire,
Vu le code de la commande publique,
Considérant la démission de Madame Michèle Lamigou de ses fonctions de conseillère municipale,
Considérant qu'une seule liste s'est portée candidate,

➢ dit que la commission d'appel d'offres est constituée comme suit :

- Président : Madame Michèle Kannengieser, Maire

- Membres titulaires :

- Katia Bossuyt
- Roger Bode
- Christine Stroh
- Patrick Depyl
- Martial Schillinger

- Membres suppléants :

- Camille Meyer
- Sébastien Heckel
- Annabelle Ravizzi Zillig
- Aurélie Lyautey
- Nicolas Repp

11. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission de délégation de service public doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que cinq membres suppléants élus de la même façon,
Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire,
Vu le code de la commande publique,
Considérant la démission de Madame Michèle Lamigou de ses fonctions de conseillère municipale,
Considérant qu'une seule liste s'est portée candidate,

➢ dit que la commission de délégation de service public est constituée comme suit :

- Président : Madame Michèle Kannengieser, Maire
- Membres titulaires :

- Katia Bossuyt
- Roger Bode
- Christine Stroh
- Patrick Depyl
- Martial Schillinger

- Membres suppléants :

- Camille Meyer
- Sébastien Heckel
- Annabelle Ravizzi Zillig
- Françoise Boissière
- Nicolas Repp

12. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal,

- prend acte que Monsieur Nicolas Repp est désigné, en remplacement de Madame Michèle Lamigou, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

13. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR AVEC R-GDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,
Vu le soutien de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le déploiement des compteurs communicants et son encouragement pour que chaque collectivité contribue à en faciliter la mise en œuvre,
Considérant l'utilité de la mise en place des concentrateurs pour un meilleur relevé des consommations de gaz et donc une meilleure facturation des utilisateurs,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la société R-GDS à installer les concentrateurs sur les bâtiments suivants : église, centre sportif et mairie, moyennant une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé,
- approuve à l'unanimité, les termes de la convention à conclure avec R-GDS pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune.
- et autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer ladite convention.

COMMANDE PUBLIQUE

14. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE (0-4 ANS) ET ENFANCE (4-12 ANS) / AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE LA DUREE

Le Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique, notamment les articles R.3135-3 et R.3135-5,
Vu l'article L.3131-13 du code de la santé publique modifié par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021,
Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public, réunie le 1er février 2021,
Vu l'avis favorable de la commission conjointe enfance et famille ainsi que vie des écoles et périscolaire du 11 février 2021,
Après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de prolonger les délégations de service public petite enfance et enfance jusqu'au 30 juin 2021 avec le délégataire actuel,
- et autorise Madame la Maire à signer les avenants et tous documents correspondants.

RESSOURCES HUMAINES

15. CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment son article 34,
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à

certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,
Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,
Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- décide avec 25 voix pour et 4 abstentions (Patrick Depyl, Manon Virot, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey), de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, de 2000 à 10 000 habitants, à temps complet,
- décide à l'unanimité, de verser une prime de responsabilité d'un taux de 15 % du traitement brut de l'agent,
- et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 et suivants.

INTERCOMMUNALITE

16. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT / APPROBATION DU BILAN 2020

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le bilan du groupement de commandes permanent établi après trois ans de fonctionnement,
- approuve à l'unanimité, la substitution, à compter du 1er janvier 2021, de la Collectivité européenne d'Alsace au Département du Bas-Rhin et au Département du Haut-Rhin,
- approuve à l'unanimité, la poursuite, conformément aux dispositions du code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- et autorise à l'unanimité, Madame la Maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

17. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Vu les articles R.423-14 et R.423-15 du code de l'urbanisme,
Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission urbanisme et logement du 2 mars 2021,
Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols jointe à la présente délibération,
- et autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer ladite convention.

ENVIRONNEMENT - FORET

18. OFFICE NATIONAL DES FORETS / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2021

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission conjointe environnement et forêt réunie le 2 mars 2021,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2021, composé comme suit :
  - un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 535 m³ de bois et générant une recette brute estimée à 22 780 € HT,
  - des travaux patrimoniaux, pour un montant de 19 880 € HT dont 7 470 € HT pour des travaux sylvicoles et 12 410 € HT pour des travaux de plantation,
  - des travaux d'exploitation, pour un montant de 10 650 € HT,

- demande à l'Office National des Forêts de remplacer l'abattage d'arbres dans le cadre de la sécurisation de la digue par une vente sur pied des 181 m^3 de bois concernés,
- autorise Madame le Maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,
- et indique que les montants mentionnés ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2021.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de dix-huit délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM

Monsieur Christophe ADAM

Monsieur Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Clarisse BONN

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Erwann DE PRAT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Aurélien EBEL

Monsieur Sébastien HECKEL

Monsieur Alain HERRMANN

Madame Aline JACQUENET

Madame Michèle KANNENGIESER

Madame Aurélie LYAUTEY

Monsieur Camille MEYER

Madame Fanny MONNEAUX GADROY

Madame Marianne MULLER BOUDAUD

Monsieur Laurent NEFF

Madame Marie-Louise PICARD

Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG

Monsieur Nicolas REPP

Monsieur Martial SCHILLINGER

Madame Manon VIROT est arrivée à 9h07 et n'a ainsi pas participé au vote des points « nomination d'une secrétaire de séance », « acquisition d'une borne commémorative de la 2ème DB », « CCAS / remplacement d'un membre » et « commission d'appel d'offres / remplacement d'un membre ».

Monsieur François VIX

Madame Alexandra WAGNER GUISARD

Monsieur Bernard WEIBLE

Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Madame Christine STROH a donné procuration à Monsieur Christophe ADAM

Affiché le 15 mars 2021